



Que peut-on faire pour éviter la saisie de notre véhicule?

Par **J F**, le **27/03/2009** à **11:15**

Est ce que; une stè de crédit peut - elle réclamer la saisie de mon véhicule ?sous pretexte qu' étant dans une situation catastrophique nous leur remboursons mensuellement un montant inférieure au montant que nous leur devons . Avons nous une possibilité a l'amiable .nous sommes un couple de 57 et58 ans. nous sommes tous deux au chômage ; bien qu'ayant tout les deux nos 160 trimestre de cotisation . pour l'instant nous percevons en tout mensuellement 1400€ A déduire loyer edf télép,mutuelle assur voiture ass maison.;;ect.. Si l' on nous prend notre voiture (6 ans). S'il vous plaît Monsieur (Madame) . quen pensez-vous ? veuillez agréer mes salutations les plus distinguées . Mr et Made XXXXXXXX . a l' avance merci .

Par **Paula**, le **27/03/2009** à **17:29**

Bonjour,

Merci de préciser s'il s'agit d'un crédit bail, c'est à dire leasing.

Tout est possible à l'amiable, mais il faut que la société de crédit soit d'accord. Demandez-le lui. A défaut, elle peut, en effet, saisir le véhicule en cas de leasing.

Cordialement.

Par **J F**, le **28/03/2009** à **12:52**

Bonjour et merci Paula ; il ne s'agit pas d'un leasing ; Encore merci et bonne journée . Mr L.....x de chateau thierry 02400 aisne

Par **superve**, le **02/04/2009** à **00:33**

Bonjour

Les sociétés de crédit finançant l'achat d'un véhicule ne prennent pas toutes un gage inscrit sur le véhicule en raison du caractère onéreux et formaliste de cette inscription.

Il n'en demeure pas moins que tous les contrats comportent une clause de réserve de propriété qui constitue un gage non inscrit, reconnu comme tel par une jurisprudence constante et opposable à tous.

En conséquence, la société de crédit peut effectivement demander sur requête au juge de l'exécution de l'autoriser à pratiquer une saisie appréhension du véhicule en vue de sa vente aux enchères.

Bien cordialement